

COMITÉ DE SUIVI #5 NICOLET-YAMASKA

Présentation du comité et des activités
Le 9 décembre 2020



Table des matières



- 1. Présentation de Questerre
- 2. Territoire couvert par le comité
- 3. Travaux réalisés sur la licence 2008PG971
- 4. Activités en 2020 et prévisions
- 5. Mesures de sécurité
- 6. Contact

Comité de suivi #5 – Nicolet-Yamaska

1. Présentation de Questerre

■ Description de l'entreprise

- Questerre se spécialise dans l'acquisition, l'exploration et le développement de projets pétroliers et gaziers.
- Questerre détient des actifs en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec au Canada, ainsi que dans le Royaume de Jordanie.

■ Mission

- Grâce aux nouvelles technologies propres et à l'innovation pour produire et utiliser l'énergie de manière responsable, Questerre souhaite soutenir à la fois le progrès humain et l'environnement naturel.

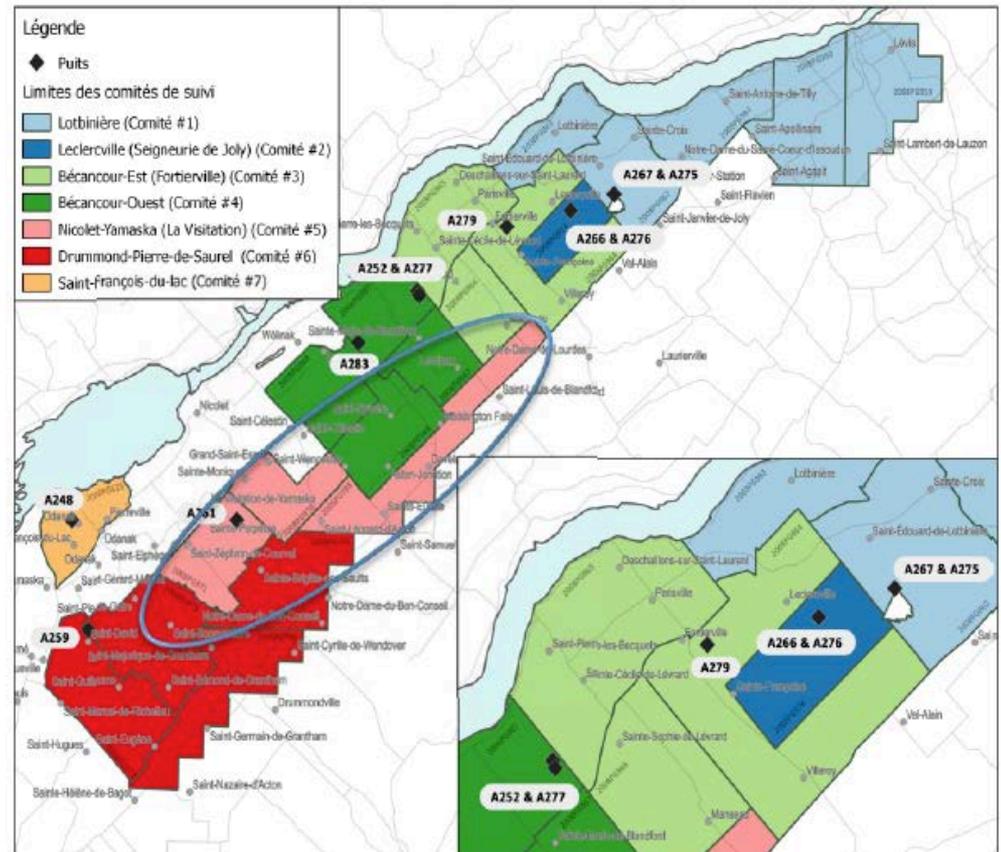
■ Vision

- Questerre croit que l'avenir de l'industrie dépend d'un équilibre entre l'**économie**, l'**environnement** et la **société**.
- Questerre est engagée à faire preuve de **transparence** et à respecter l'opinion de la **communauté**.

Comité de suivi #5 – Nicolet-Yamaska

2. Territoire couvert par le comité

- Le **comité #5** regroupe les licences d'exploration:
 - ✓ **2005PG794** (231,82 km²)
 - ✓ **2008PG970** (125,87 km²)
 - ✓ **2008PG971** (153,51 km²)
- Superficie totale: **511,2 km²**
- Questerre a obtenu de Repsol Canada la propriété de 100% des puits liés aux licences d'exploration couvertes par le comité de suivi.
- Questerre est l'**opérateur désigné** sur ces licences (i.e. la seule compagnie pouvant initier des travaux).
- L'ancien propriétaire Repsol a foré **un puits** sur la licence 2008PG971.



Comité de suivi #5 – Nicolet-Yamaska

3. Travaux réalisés sur la licence 2008PG971

- **2008**: Aménagement du site de forage sur le lot 555-Ptie bordant le rang St-Pierre, à La Visitation-de-Yamaska
 - ✓ **Superficie initiale**: 1 hectare
 - ✓ **Surface de travail**: matelas de chêne déposés sur le sol
- **2008**: Forage du puits A261 (puits vertical)
- **2009**: Complétion et évaluation
- **2009**: Remise en état de 99,5% de la superficie initiale du site
 - ✓ **Superficie résiduelle** : 10 x 10 m



Comité de suivi #5 – Nicolet-Yamaska

3. Travaux réalisés sur la licence 2008PG971 (suite)

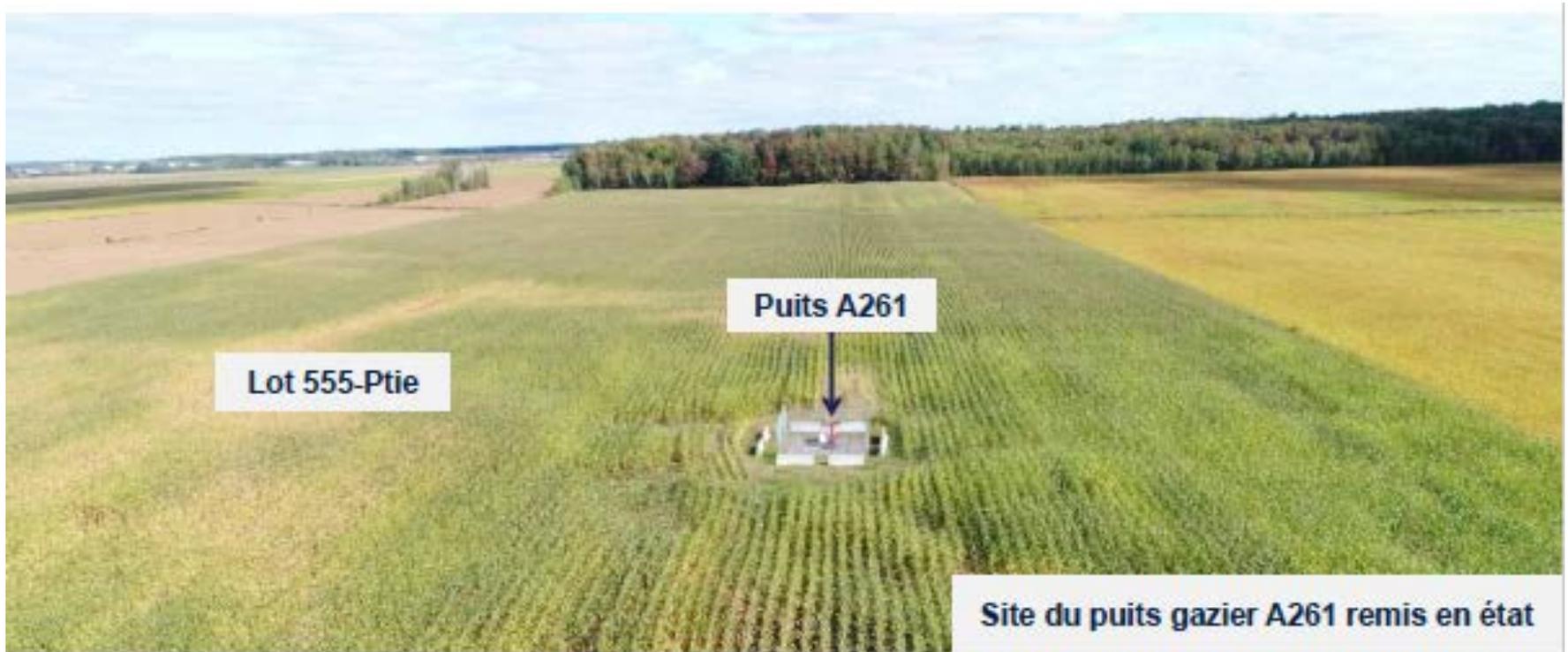


Matelas de chêne

Site du puits A261 (2008)

Comité de suivi #5 – Nicolet-Yamaska

3. Travaux réalisés sur la licence 2008PG971 (suite)



Comité de suivi #5 – Nicolet-Yamaska

4. Activités en 2020 et prévisions

- L'autorisation de fermeture temporaire du puits du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN) a été fournie à Questerre au début de l'année 2020.
- Questerre a pris en charge la responsabilité du puits et l'a surveillé chaque semaine sans qu'aucun problème ne soit signalé.
- La tête du puits a été repeinte et la signalisation a été modifiée pour fournir les coordonnées de Questerre.
- Au printemps, le puits a été équipé d'un système de contrôle des mauvaises herbes et de la végétation et de tout autre entretien nécessaire sur le site.
- Questerre travaille au renouvellement de l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) relative au puits.
- Jusqu'à nouvel ordre, le puits est suspendu.



Comité de suivi #5 – Nicolet-Yamaska

5. Mesures de sécurité

- Inspections hebdomadaires du site et des deux puits par du personnel qualifié.
- Enceinte clôturée autour du puits et blocs de béton.
- Vannes de la tête de puits enchaînées et cadenassées.



Comité de suivi #5 – Nicolet-Yamaska

6. Contact

- **Pour toutes questions sur le Comité de suivi #5 ou le contenu de cette présentation, veuillez contacter:**

Pilote groupe-conseil

Courriel: info@piloteconseil.com